

REVUE

Libre

17
2017

L'affaire
La Barre

17
|
2017

L'affaire La Barre

R E V U E
Voltaire

I. AUTOUR DE L'AFFAIRE LA BARRE

Myrtille Méricam-Bourdet

Réinvestir l'affaire La Barre

Éric Wenzel

Les juges, les témoignages et les aveux : l'affaire du chevalier de La Barre au prisme de la procédure criminelle de l'Ancien Régime

Laetitia Saintes

De la barbarie des robes noires. L'affaire La Barre vue sous l'angle des discours voltairiens

Russell Goulbourne

« Il y a enfin des spectateurs qui n'aiment point du tout de pareilles pièces » : Voltaire, La Barre et la référence théâtrale

Alain Sager

Si l'humanité n'existait pas, faudrait-il l'inventer ? L'anthropologie voltairienne après l'affaire La Barre

Salwa Ben Sassi-Taktak

Lire Voltaire à la lumière de l'affaire La Barre : le cas du *Dictionnaire philosophique*

Christiane Mervaud

Les deux réécritures de l'affaire La Barre dans les *Questions sur l'Encyclopédie*

John R. Iverson

Les manuscrits de Saint-Pétersbourg et la genèse du *Cri du sang innocent*

Stéphanie Géhanne-Gavoty

De l'assassinat juridique dans la *Correspondance littéraire* de Grimm : un traitement voltairien de l'affaire La Barre ?

Linda Gil

« La philosophie peut-elle réparer les maux affreux qu'a fait[s] la superstition ? » Condorcet, l'affaire du chevalier de La Barre et l'édition de Kehl des *Œuvres complètes* de Voltaire

Charles Coutel

L'apprentissage de la justice dans la liberté. Actualité de la *Vie de Voltaire* de Condorcet

Nicolas Morel

La lettre à « M. Pasquier », de Voltaire à Beuchot : les affaires judiciaires entre réaction et canonisation

II. INÉDITS ET DOCUMENTS

Natalia Speranskaya

Les manuscrits se rapportant à l'affaire La Barre – d'Étallonde conservés à la Bibliothèque de Voltaire à Saint-Pétersbourg

Christophe Paillard

L'exemplaire maître des *Œuvres* de Voltaire dans la seconde moitié des années 1760. L'auto-annotation de BV3464-1, modèle de BV3462-2, « Keate » et « Balleidier »

François Moureau

Une lettre en partie inédite de Jean-Baptiste Rousseau à Voltaire sur *La Ligue* (Vienne, 11 mai 1722 ; D105)

Nicholas Cronk

Un nouveau correspondant de Voltaire : une lettre inédite de Voltaire à Louis Joseph de Lalive d'Épinay (D11881a)

Ruggero Sciuto

The duc de Richelieu, Voltaire, and Mme du Barry: an Unpublished Letter from the *cabinet noir* (D18516a)

François Moureau

Un écho inédit de Voltaire « mourant » et de la première d'*Irène* par le pharmacien Cadet de Vaux

III. COMPTES RENDUS

ISBN :
979-10-231-2539-9

<http://pups.paris-sorbonne.fr>

R E V U E

voltaire

n° 17 • 2017

L'affaire La Barre



Ouvrage publié avec le concours de l'université Paris-Sorbonne

Les PUPS, désormais SUP, sont un service général
de la faculté des Lettres de Sorbonne Université.

© Presses de l'université Paris-Sorbonne, 2017

© Sorbonne Université Presses, 2022

ISBN de l'édition papier : 979-10-231-0566-7

PDF numériques :

Voltaire17 · L'affaire La Barre	979-10-231-1508-6
Voltaire17 · Myrtille Méricam-Bourdet · Réinvestir l'affaire La Barre	979-10-231-2530-6
Voltaire17 · Éric Wenzel · Les juges, les témoignages et les aveux...	979-10-231-2531-3
Voltaire17 · Lætitia Saintes · De la barbarie des robes noires...	979-10-231-2532-0
Voltaire17 · Russel Goulbourne · Voltaire, La Barre et la référence théâtrale	979-10-231-2533-7
Voltaire17 · Alain Sager · L'anthropologie voltairienne après l'affaire La Barre	979-10-231-2534-4
Voltaire17 · Salwa Ben Sassi-Taktak · Lire Voltaire à la lumière de l'affaire La Barre...	979-10-231-2535-1
Voltaire17 · Christiane Mervaud · Les deux réécritures de l'affaire La Barre...	979-10-231-2536-8
Voltaire17 · John R. Iverson · Les manuscrits de Saint-Petersbourg...	979-10-231-2537-5
Voltaire17 · Stéphanie Géhanne-Gavoty · De l'assassinat juridique...	979-10-231-2538-2
Voltaire17 · Linda Gil · Condorcet, l'affaire du chevalier de La Barre...	979-10-231-2539-9
Voltaire17 · Charles Coutel · L'apprentissage de la justice dans la liberté...	979-10-231-2540-5
Voltaire17 · Nicolas Morel · Lettre de Voltaire à Beuchot...	979-10-231-2541-2
Voltaire17 · Natalia Speranskaya · Les manuscrits se rapportant à l'affaire La Barre...	979-10-231-2542-9
Voltaire17 · Christophe Paillard · L'exemplaire maître des Œuvres de Voltaire...	979-10-231-2543-6
Voltaire17 · François Moureau · Une lettre en partie inédite de Jean-Baptiste Rousseau à Voltaire...	979-10-231-2544-3
Voltaire17 · Nicholas Cronk · Un nouveau correspondant de Voltaire...	979-10-231-2545-0
Voltaire17 · Ruggero Sciuto · The duc de Richelieu, Voltaire, and Mme du Barry...	979-10-231-2546-7
Voltaire17 · François Moureau · Un écho inédit de Voltaire...	979-10-231-2547-4
Voltaire17 · Comptes rendus	979-10-231-2548-1

Mise en page Atelier Christian Miller
Adaptation numérique Emmanuel Marc DUBOIS (Issigeac)
d'après le graphisme de Patrick VAN DIEREN

SUP

Maison de la Recherche
Sorbonne Université
28, rue Serpente
75006 Paris
tél. : (33)(0)1 53 10 57 60
sup@sorbonne-universite.fr
sup.sorbonne-universite.fr

SOMMAIRE

Liste des sigles et abréviations.....	7
---------------------------------------	---

I

AUTOUR DE L'AFFAIRE LA BARRE

Section coordonnée par Myrtille Méricam-Bourdet

Réinvestir l'affaire La Barre Myrtille Méricam-Bourdet	11
Les juges, les témoignages et les aveux : l'affaire du chevalier de la barre au prisme de la procédure criminelle de l'ancien régime Éric Wenzel.....	17
De la barbarie des robes noires. L'affaire La Barre vue sous l'angle des discours voltairiens Laetitia Saintes	29
« Il y a enfin des spectateurs qui n'aiment point du tout de pareilles pièces » : Voltaire, La Barre et la référence théâtrale Russell Goulbourne.....	45
Si l'humanité n'existait pas, faudrait-il l'inventer ? De l'anthropologie voltairienne après l'affaire La Barre Alain Sager	55
Lire Voltaire à la lumière de l'affaire La Barre : le cas du <i>Dictionnaire philosophique</i> Salwa Ben Sassi-Taktak	67
Les deux réécritures de l'affaire La Barre dans les <i>Questions sur l'Encyclopédie</i> Christiane Mervaud.....	77
Les manuscrits de Saint-Petersbourg et la genèse du <i>Cri du sang innocent</i> John R. Iverson.....	103
De l'assassinat juridique dans la <i>Correspondance littéraire</i> de Grimm : Un traitement voltairien de l'affaire La Barre ? Stéphanie Géhanne-Gavoty	125
« La philosophie peut-elle réparer les maux affreux qu'a fait[s] la superstition ? » Condorcet, L'affaire du chevalier de La Barre et l'édition de Kehl des <i>Œuvres complètes</i> de voltaire Linda Gil.....	143

L'apprentissage de la justice dans la liberté. Actualité de la <i>Vie de Voltaire</i> de Condorcet Charles Coutel.....	159
La lettre à « M. Pasquier », de Voltaire à Beuchot : Les affaires judiciaires entre réaction et canonisation Nicolas Morel.....	167

II INÉDITS ET DOCUMENTS

Les manuscrits se rapportant à l'affaire La Barre – d'Étallonde conservés à la bibliothèque de Voltaire à Saint-Pétersbourg* Natalia Speranskaya.....	181
4 L'exemplaire maître des œuvres de Voltaire dans la seconde moitié des années 1760. L'auto-annotation de BV3464-1, modèle de bv3462-2, « keate » et « balleidier » Christophe Paillard, avec la collaboration d'Alla Zlatopolskaya.....	261
Une lettre en partie inédite de Jean-Baptiste Rousseau à Voltaire sur <i>La Ligue</i> (Vienne, 11 mai 1722 ; D105) François Moureau.....	297
Un nouveau correspondant de Voltaire : une lettre inédite de voltaire à Louis Joseph de Lalive d'Épinay (D11881a) Nicholas Cronk.....	301
The duc de Richelieu, Voltaire, and Mme du Barry: an unpublished letter from the <i>Cabinet noir</i> (d18516a)* Ruggero Sciuto.....	309
Un écho inédit de Voltaire « mourant » et de la première d' <i>Irène</i> par le pharmacien Cadet de Vaux François Moureau.....	315

III
COMPTES RENDUS

Section coordonnée par Gillian Pink et Antoine Villard

<i>Les Œuvres complètes de Voltaire</i> , t. 51A, <i>Recueil des facéties parisiennes</i> , Oxford, Voltaire Foundation, 2015, xxx + 592 p. Olivier Ferret.....	321
<i>Les Œuvres complètes de Voltaire</i> , t. 58, <i>Œuvres de 1764</i> , Oxford, Voltaire Foundation, 2016, xxvi + 610 p. Édouard Languille	327
<i>Les Œuvres complètes de Voltaire</i> , t. 70A, <i>Writings of 1769 (IIA)</i> , Oxford, Voltaire Foundation, 2015, xx + 465 p. Sylvain Menant.....	332
<i>Les Œuvres complètes de Voltaire</i> , t. 70B, <i>Writings of 1769 (IIB)</i> , Oxford, Voltaire Foundation, 2016, xviii + 342 p. Alain Sandrier	334
Voltaire, <i>Zaïre</i> , éd. Pierre Frantz, Paris, Gallimard, coll. « Folio théâtre », 2016, 249 p. Laurence Daubercies	338
Catherine II de Russie et Friedrich Melchior Grimm, <i>Une correspondance privée, artistique et politique au siècle des Lumières</i> , t. I, 1764-1778, édition critique par Sergueï Karp, avec la collaboration de Georges Dulac, Christoph Frank, Sergueï Iskioul, Gérard Kahn, Ulla Kölving, Nadezsda Plavinskaia, Vladimir Rjéousti et Claus Scharf, Ferney-Voltaire/Moscou, Centre international d'étude du XVIII ^e siècle/Monuments de la pensée historique, 2016, lxxxiv + 341 p. Christophe Paillard.....	341
Olivier Ferret, <i>Voltaire dans l'Encyclopédie</i> , Paris, Société Diderot, coll. « L'atelier », 2016, 413 p. Antoine Villard	349
Gail K. Noyer, <i>Voltaire's Revolution: Writings from His Campaign to Free Laws from Religion</i> , Amherst/New York, Prometheus, 2015, 397 p. Patrick Neiertz.....	357
Agenda de la SEV.....	361

LISTE DES SIGLES ET ABRÉVIATIONS

Bengesco	Georges Bengesco, <i>Voltaire. Bibliographie de ses œuvres</i> , Paris, Librairie académique Perrin, 1882-1890, 4 vol.
BnC	<i>Catalogue général des livres imprimés de la Bibliothèque nationale. Auteurs : t. 214 ; Voltaire</i> , éd. H. Frémont et autres, Paris, 1978, 2 vol.
BV	M. P. Alekseev et T. N. Kopreeva, <i>Bibliothèque de Voltaire : catalogue des livres</i> , Moscou, 1961.
CL	Grimm, Diderot, Raynal, Meister et autres, <i>Correspondance littéraire, philosophique et critique</i> , éd. M. Tourneux, Paris, Garnier, 1877-1882, 16 vol.
CN	<i>Corpus des notes marginales de Voltaire</i> , Berlin/Oxford, Akademie-Verlag/Voltaire Foundation, 1979- [8 vol. parus].
D	Voltaire, <i>Correspondence and related documents</i> , éd. Th. Besterman, <i>OCV</i> , t. 85-135, Oxford, Voltaire Foundation, 1968-1977.
<i>Dictionnaire général de Voltaire</i>	R. Trousson et J. Vercruyse (dir.), <i>Dictionnaire général de Voltaire</i> , Paris, H. Champion, 2003.
<i>Encyclopédie</i>	<i>Encyclopédie, ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers, par une société de gens de lettres</i> , Paris, Briasson, David, Le Breton, Durand, 1751-1765, 17 vol. ; <i>Recueil de planches, sur les sciences, les arts libéraux, et les arts mécaniques, avec leur explication</i> , Paris, Briasson, David, Le Breton, Durand, 1762-1772, 9 vol.
Ferney	George R. Havens et Norman L. Torrey, <i>Voltaire's catalogue of his library at Ferney</i> , <i>SVEC</i> , n° 9 (1959).
Fr.	Manuscrits français (BnF).
<i>Inventaire Voltaire</i>	J. Goulemot, A. Magnan et D. Masseur (dir.), <i>Inventaire Voltaire</i> , Paris, Gallimard, coll. « Quarto », 1995.
K84	<i>Œuvres complètes de Voltaire</i> , [Kehl], Société littéraire typographique, 1784-1789, 70 vol. in-8°.

M	Voltaire, <i>Œuvres complètes</i> , éd. L. Moland, Paris, Garnier, 1877-1882, 52 vol.
n.a.fr.	Nouvelles acquisitions françaises (BnF).
OCV	<i>Les Œuvres complètes de Voltaire / The Complete Works of Voltaire</i> , Oxford, Voltaire Foundation [édition en cours].
OH	Voltaire, <i>Œuvres historiques</i> , éd. R. Pomeau, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque de la Pléiade », 1957.
OUSE	<i>Oxford University Studies in the Enlightenment</i> , Oxford, Voltaire Foundation.
SVEC	<i>Studies on Voltaire and the Eighteenth Century</i> , Oxford, Voltaire Foundation.
VST	R. Pomeau, R. Vaillot, Ch. Mervaud et autres, <i>Voltaire en son temps</i> , 2 ^e éd., Oxford, Voltaire Foundation, 1995, 2 vol.
8 w75G	Voltaire, <i>La Henriade, divers autres poèmes et toutes les pièces relatives à l'épopée</i> , Genève, [Cramer et Bardin], 1775, 40 vol. in-8° [édition dite « encadrée »].

I

Autour de l'affaire La Barre

Section coordonnée par Myrtille Méricam-Bourdet

« LA PHILOSOPHIE PEUT-ELLE RÉPARER
LES MAUX AFFREUX QU’A FAIT[S] LA SUPERSTITION ? »
CONDORCET, L’AFFAIRE DU CHEVALIER DE LA BARRE ET
L’ÉDITION DE KEHL DES *ŒUVRES COMPLÈTES* DE VOLTAIRE

Linda Gil

Université Paris-Sorbonne

Quatre ans avant sa mort, Voltaire lègue à ses disciples, Condorcet et D’Alembert, un dossier qui lui tient particulièrement à cœur et qu’il n’a pas réussi, malgré plusieurs années d’engagement, à mener à bien. Les trois philosophes sont animés par la lutte contre « l’Infâme » et une grande complicité intellectuelle les unit. Voltaire leur lègue son combat contre les erreurs judiciaires et pour la réhabilitation du chevalier de La Barre et celle de d’Étallonde, son ami, condamné par contumace et réfugié en Prusse. Ses lettres associent les deux philosophes, dignes par leurs qualités et leur engagement de recevoir en héritage cette affaire judiciaire. « La philosophie peut-elle réparer les maux affreux qu’a fait[s] la superstition¹ ? », leur demande-t-il avant de leur léguer formellement l’affaire. C’est surtout Condorcet qui a poursuivi le combat, étroitement articulé avec son rôle d’éditeur posthume des *Œuvres complètes* de Voltaire. Nous souhaitons revenir sur les enjeux philosophiques et politiques de ce legs voltairien, sur le travail éditorial de Condorcet réalisé à partir du corpus des écrits de Voltaire relatifs à cette affaire judiciaire et sur son engagement personnel dans la défense de l’édition de Kehl, lorsque le rapport de force avec les autorités ecclésiastiques se cristallise justement autour de l’affaire du chevalier de La Barre.

143

REVUE VOLTAIRE N° 17 • PUPS • 2017

LES VOLUMES DE *POLITIQUE ET LÉGISLATION* : HISTOIRE ÉDITORIALE

Malgré ses démarches et ses efforts, Voltaire ne parvient à obtenir de Louis XVI ni révision du procès ni grâce. Les lettres de réhabilitation de Gaillard d’Étallonde ne seront données par le pouvoir royal qu’en 1788. La réhabilitation du chevalier de La Barre n’aura lieu qu’en 1793, à l’initiative de la Convention. On sait que Condorcet a suivi de près le dossier juridique, qu’il a consulté des avocats, rédigé des mémoires, même s’il en reste peu de traces. Contentons-nous de rappeler brièvement quelques jalons de l’histoire de ce combat. Anne-Marie Chouillet a expliqué, dans un article consacré au trio, comment s’est nouée cette

1 Voltaire à D’Alembert et Condorcet, 28 septembre 1774, D19130.

collaboration². À l'été 1774, Voltaire et Condorcet se lancent dans le combat et entreprennent la révision du procès de La Barre et de d'Étallonde pour obtenir leur réhabilitation. Ce projet est évoqué de manière allusive dans les lettres de Voltaire à Condorcet et à D'Alembert de cette période : « Je voudrais bien venir vous consulter tous deux sur une affaire qui vous intéressera davantage et que je vais entreprendre. J'invoque Dieu et vous pour réussir. Il s'agit de la bonne cause. Vous la soutiendrez toujours avec Bertrand. Je m'incline devant vous deux³ ». Voltaire et Condorcet ont déjà œuvré en amont pour préparer les pièces, commencer des démarches juridiques. Depuis 1767, le philosophe de Ferney est en correspondance avec Jacques Marie Bertrand Gaillard d'Étallonde, qui a pris le nom de Morival. Il lui a promis la révision du procès : « Il y a des philosophes ; le nombre en est petit ; mais à la longue leur voix se fait entendre. Il viendra un temps où votre procès sera revu par la raison et où vos infâmes juges seront condamnés avec horreur à son tribunal⁴ ». Il lui écrit sous le pseudonyme de M. Misopriest, qui signifie littéralement « celui qui hait les prêtres »⁵. Il s'est entremis auprès du roi de Prusse, Frédéric II, qui a accueilli et recruté le jeune réfugié comme officier⁶. En 1773, c'est une question d'héritage qui va relancer les démarches. Voltaire sort de l'anonymat, propose à d'Étallonde de solliciter un congé auprès du roi de Prusse et de l'accueillir à Ferney pendant un an, le temps d'entreprendre les démarches nécessaires. Il faut relire ces lettres de Voltaire dans lesquelles il offre au jeune homme son assistance en toute humilité, avec une sollicitude et une humanité exemplaires, rappelant à chaque ligne l'horreur de l'injustice qu'on lui a fait subir⁷. « Votre affaire [...] est devenue la mienne », lui écrit-il le 8 mars. Il s'agit donc, comme il l'écrit à Frédéric le 15 janvier 1774, « d'obtenir, ou des lettres de grâce pour Morival, ou la cassation de l'arrêt qui l'a condamné⁸ ». Frédéric est pessimiste quant aux chances de réussite :

2 Voir Anne-Marie Chouillet, « La visite de Condorcet à Voltaire et ses suites », *Mélanges de l'École française de Rome. Italie et Méditerranée*, t. 108 (1996), n° 2, « Condorcet 1794-1994 », p. 609-616.

3 Voltaire à Condorcet, 12 août 1774, D19074. Voir également Voltaire à D'Alembert, 10 septembre 1774, D19113. La note de Besterman semble donner de cette allusion une interprétation erronée au sujet de cette lettre manquante, référencée comme étant de Voltaire à Frédéric II, [c. 15 septembre 1774], D19118.

4 Voltaire à d'Étallonde, 6 octobre 1767, D14469.

5 Voltaire à d'Étallonde, 13 janvier 1767, D13836 ; 6 octobre 1767, D14469 ; 12 décembre 1772, D18080.

6 Voir David Williams, « The Voltaire-Condorcet relationship and the defence of Etallonde », dans Ulla Kölving et Christiane Mervaud (dir.), *Voltaire et ses combats*, Oxford, Voltaire Foundation, 1997, 2 vol., t. II, p. 527-538.

7 Voltaire à d'Étallonde, 20 décembre 1773, D18693.

8 Voltaire à Frédéric II, 15 janvier 1774, D18754 ; Voltaire à d'Étallonde, 17 janvier 1774, D18760 ; Voltaire à Frédéric II, c. 25 janvier 1774, D18768 ; Frédéric II à Voltaire, 10 et 16 février 1774, D18808 et D18813 ; d'Étallonde à Voltaire, 22 février 1774, D18818 ; Voltaire à d'Étallonde, 8 mars 1774, D18842 ; Voltaire à Frédéric II, 11 mars 1774, D18844 ; d'Étallonde à Voltaire,

Il sera difficile, pour ne pas dire impossible, d'obtenir la grâce de ce jeune homme. Quelques progrès que fasse la philosophie, la stupidité et le faux zèle se maintiennent dans l'Église, et le nom de l'infâme est encore le mot de ralliement de tous les pauvres d'esprit, et de ceux que la fureur du salut de leurs concitoyens possède. [...] Ni vous, ni lui, ne fléchirez autrement ce clergé [...], ni les juges auxquels rien ne coûte autant que de se rétracter. Cependant l'entreprise vous fera honneur, et la postérité dira qu'un philosophe retiré à Ferney, du fond de sa retraite, a su élever sa voix contre l'iniquité de son siècle, qu'il a fait briller la vérité aux pieds du trône, et contraint les puissants de la terre à réformer les abus⁹.

Voltaire lui déclare avec fermeté le 10 juillet : « J'attends l'occasion de demander pour lui ce que l'humanité, la justice et la raison lui doivent¹⁰ », et écrit au chancelier Maupeou le 14 août 1774 pour lui demander la grâce du condamné¹¹. C'est en effet en pleine tentative de réforme des parlements que se situe cette intervention. On sait grâce à une lettre de Voltaire du mois de septembre que Maupeou « promet la grâce, [...] arrangea tout pour favoriser pleinement d'Étallonde¹² » avant d'être déchu et exilé, le 24 août 1774¹³. L'intervention de Voltaire s'annonce désormais difficile. Lui qui avait soutenu la réforme ne peut attendre aucune bienveillance du nouveau parlement rétabli. La plus grande prudence est désormais requise. Ce même été, l'attribution à Voltaire de la *Lettre du théologien*, texte écrit en réalité par Condorcet, inquiète et exaspère le philosophe de Ferney : « Je veux bien être lapidé pour sauver d'honnêtes gens, mais je ne veux pas mourir injustement et inutilement¹⁴ ». En mai 1775, il renouvelle ses supplications : « Mais surtout, je vous conjure au nom de l'amitié que vous m'avez témoignée, de ne plus souffrir qu'on m'impute des choses que je ne puis avoir faites, et qui en me perdant sans ressource, me mettraient hors d'état d'être utile à cet infortuné dont vous prenez le parti avec tant de grandeur

26 mars 1774, D18875 ; Frédéric II à Voltaire, 29 mars 1774, D18879 ; Voltaire à Frédéric II, 26 avril 1774, D18911.

- 9 Frédéric II à Voltaire, 15 mai 1774, D18939. Voir également Frédéric II à Voltaire, 19 juin 1774, D18996.
- 10 Voltaire à Frédéric II, c. 10 juillet 1774, D19018. Voir également Frédéric II à Voltaire, 30 juillet 1774, D19057, et Voltaire à Frédéric II, 16 août 1774, D19080.
- 11 Voltaire à René Nicolas Charles Augustin de Maupeou, 14 août 1774, D19076.
- 12 Voltaire à D'Alembert et Condorcet, 28 septembre 1774, D19130.
- 13 Frédéric II à Voltaire, 19 septembre 1774, D19122. Voir également Frédéric II à Voltaire, 8 octobre 1774, D19141 ; Voltaire à Frédéric II, 15 octobre 1774, D19150 ; Frédéric II à Voltaire, 20 octobre 1774, D19160 ; Voltaire à Frédéric II, 13 décembre 1774, D19234 ; Frédéric II à Voltaire, 28 décembre 1774, D19258.
- 14 Voltaire à Condorcet, 20 août 1774, D19090.

d'âme¹⁵ ». Voltaire se veut avant tout le défenseur de d'Étallonde, victime dont il cherche à obtenir la réhabilitation.

À partir du mois de septembre 1774, Voltaire s'adresse fréquemment depuis Ferney aux deux philosophes parisiens, Condorcet et D'Alembert, enrôlés dans la collaboration pour la réhabilitation de d'Étallonde, le jeune ami du chevalier de La Barre¹⁶. En 1774, il leur écrit :

Comme je vais partir bientôt pour l'autre monde, je vous lègue D'Étallonde, mais sous le plus grand secret, parce que si vous parlez, on me déterrera pour me brûler avec lui. Pouvez-vous faire réussir cette affaire et secourir l'humanité contre les cannibales? La philosophie peut-elle réparer les maux affreux qu'a fait[s] la superstition? Je vous enverrai le précis de ce que demande le jeune D'Étallonde. [...] Bertrands, Bertrands, cette négociation est digne de vous et de votre courage¹⁷.

146

La stratégie adoptée se précise. Voltaire et ses collaborateurs se sont décidés pour la révision du procès et non pour la demande de grâce, comme il l'explique à Frédéric en novembre : « Car enfin grâce suppose crime, et assurément il n'est point criminel. On n'a rien prouvé contre lui¹⁸ ». Il s'agit, comme le résume joliment Frédéric, de faire « dépersécuter le compagnon de ce malheureux La Barre¹⁹ ». Christiane Mervaud a bien montré comment s'élabore la stratégie de Voltaire pour faire du roi de Prusse un allié²⁰. Voltaire a réussi à le convaincre de la possibilité de succès de l'entreprise. Il est désormais enrôlé dans l'affaire, intervenant à distance en envoyant plusieurs courriers *via* son ambassadeur à Paris M. de Golz²¹. Voltaire lui déclare avoir légué l'affaire à D'Alembert « qui réussira mieux que je n'aurais pu faire²² ». Frédéric est un admirateur de D'Alembert, avec qui il entretient une correspondance assidue. Voltaire a pu lui dire cela pour le convaincre de se mettre au service de la cause. Les lettres de Voltaire se font plus précises, plus techniques, à mesure que les rôles sont distribués : « Il nous faut les pièces du procès. Nous les attendons depuis quatre mois. Rien n'est si aisé que d'être condamné à mort, et rien de si difficile que de

15 Voltaire à Condorcet, 8 mai 1775, D19464.

16 Voir les articles d'Anne-Marie Chouillet, « Le combat de Condorcet contre l'infâme », dans T. D. Hemming, E. Freeman et D. Meakin (dir.), *The Secular City. Studies in the Enlightenment presented to Haydn Mason*, Exeter, University of Exeter Press, 1994, p. 170-178 ; et « Diderot, D'Alembert, Condorcet ont-ils été "frères" ? », dans U. Kölvig et Ch. Mervaud (dir.), *Voltaire et ses combats*, op. cit., t. II, p. 827-833, et plus particulièrement p. 832.

17 Voltaire à D'Alembert et Condorcet, 28 septembre 1774, D19130. La lettre porte la mention de la main de Voltaire : « Duplicata. Secret ».

18 Voltaire à Frédéric II, 17 novembre 1774, D19190.

19 Frédéric II à Voltaire, 10 décembre 1774, D19226.

20 Christiane Mervaud, *Voltaire et Frédéric II. Une dramaturgie des lumières*, SVEC, n° 234 (1985).

21 Frédéric II à Voltaire, 18 novembre 1774, D19192.

22 Voltaire à Frédéric II, 17 novembre 1774, D19190.

connaître seulement pourquoi on a été condamné. Telle est notre jurisprudence barbare. [...] Ma santé décline furieusement ; j'ai grand-peur de ne pas vivre assez longtemps pour voir finir son affaire ; mais elle finira bien sans moi, votre nom suffira²³ ». Contrairement à ce qu'il affirme fin 1774, Voltaire continue de s'activer ou du moins de s'entremettre pour faire avancer le dossier, comme en témoigne la dernière lettre adressée à d'Étallonde qui nous soit parvenue, datée d'un an plus tard, en décembre 1775 :

Je vous ai mandé que j'avais instruit s. m. de cette affaire. Je dois vous dire de plus que l'avocat célèbre²⁴ qui avait écrit en faveur des jeunes gens co-accusés, est le seul qui soit pleinement instruit des malversations horribles qui furent commises dans Abbeville. Il dit qu'elles furent portées à un excès inconcevable, et il compte dévoiler tous ces mystères d'iniquité dans un mémoire qui servira beaucoup à la réforme de la jurisprudence. Le présent ministère sous lequel nous avons le bonheur de vivre, a fort à cœur cette réforme nécessaire. On y travaillera avec le plus grand zèle, et l'abominable mort de votre ancien ami ne sera pas oubliée²⁵.

Une lettre inédite de Condorcet, passée récemment en vente, que l'on peut dater approximativement de la fin 1787, évoque les lettres d'abolition de Gaillard d'Étallonde, données à Versailles en octobre 1788 : « Avant de parler des lettres d'abolition de La Barre il faut savoir ce que c'est. Il y a long tems qu'on a offert ces lettres d'abolition et qu'on les a refusées du moins pour d'Étallonde. Si celles-ci en ne portant que sur La Barre sont un moyen de forme pour que d'Étallonde puisse se justifier si au contraire elles sont aussi pour lui et qu'il les accepte il faut plaindre et celui qui les reçoit et celui qui les donne²⁶ ». Cette lettre est adressée à Nicolas Ruault, assistant de Beaumarchais pour l'édition des *Œuvres complètes* de Voltaire, qui travaille en étroite collaboration avec Condorcet²⁷. Elle témoigne de l'aboutissement du combat pour la réhabilitation de d'Étallonde, dont la nouvelle, encore lacunaire, vient de parvenir à Condorcet, qui s'interroge avec circonspection sur la décision dont il a reçu l'annonce. Ses propos laissent penser que c'est Ruault qui l'en a informé ou qui a relayé une information reçue par Beaumarchais qui possède de nombreux contacts et appuis dans les bureaux ministériels.

23 Voltaire à Frédéric II, 7 décembre 1774, D19213.

24 Nicolas Linguet.

25 Voltaire à Jacques Marie Bertrand Gaillard d'Étallonde, 27 décembre 1775, D19821.

26 Condorcet [à Ruault], [juillet 1787-septembre 1788], collection particulière.

27 La correspondance Condorcet-Ruault comporte, en l'état actuel des recherches menées avec l'Équipe Condorcet, un total de soixante-quatre lettres, cinquante-six de Condorcet à Ruault et huit de Ruault à Condorcet pour la période 1780-1788 pendant laquelle les éditeurs travaillent à l'établissement du corpus des *Œuvres complètes* de Voltaire.

Le travail de Condorcet, éditeur des *Œuvres complètes* de Voltaire, a pu jouer un rôle dans cette décision. Il a fait du corpus des écrits de Voltaire relatif à cette affaire, et de la totalité des affaires judiciaires, un ensemble, intitulé *Politique et Législation*, qui prend la forme de deux volumes livrés au public à la fin 1784. Ce choix éditorial obéit à une logique militante, destinée à assurer une nouvelle réception à l'engagement voltairien²⁸. Cette section ne figurait pas dans le *Plan* de la nouvelle édition mise en œuvre par le libraire Panckoucke, élaboré par Jacques-Joseph Marie Decroix et présenté à Voltaire, à Ferney, en octobre 1777. Decroix, en effet, avait placé tous les ouvrages que Condorcet décide de réunir sous cette rubrique dans la section des écrits philosophiques de Voltaire. Par ces deux volumes, Condorcet hisse les sciences politiques au premier rang des « objets [...] dignes d'occuper les hommes et sur lesquels il soit plus utile d'éclairer les peuples », comme il l'explique dans l'« Avertissement » donné en tête du tome 29²⁹.

148

Placée entre l'*Histoire* et la *Philosophie*, la section *Politique et Législation* occupe une place éminemment significative dans la hiérarchie des connaissances que propose la nouvelle édition des *Œuvres complètes* de Voltaire. Dans la « Préface générale », en tête du premier volume, Condorcet salue l'avènement de cette nouvelle branche du savoir, marquée par la parution de l'*Esprit des lois*. Sans faire de Voltaire l'égal d'un Montesquieu, Condorcet le présente plutôt comme un commentateur et un praticien. Il rappelle que, dès sa jeunesse, Voltaire « étudia en Angleterre les écrivains politiques que cette nation avait déjà produits ». Dans ces volumes de mélanges politiques, Condorcet indique qu'« on [...] trouvera toujours des idées saines & modérées sur les principes de la constitution des États, des vues pleines d'humanité & de sagesse sur la législation criminelle, un grand respect pour les droits des hommes, un zèle pur pour la gloire & la prospérité de la France³⁰ ». Pour Condorcet, Voltaire est un philosophe humaniste, qui a fait de tous les domaines de « l'économie politique », l'histoire, les théories du gouvernement et de la justice de son temps, un sujet d'étude et de réflexion morale, depuis les commentaires de l'œuvre de Montesquieu jusqu'au *Prix de la justice et de l'humanité*. Condorcet revendique, à l'instar de Voltaire, la légitimité du philosophe à « oser avoir une opinion », et salue « les efforts de la raison », prenant pour modèle Descartes qui « nous a instruits à secouer en philosophie le joug de l'autorité »³¹.

28 Voir notre article « Condorcet éditeur de Voltaire : une lecture dialogique dans les *Œuvres complètes* », dans Sébastien Charles et Stéphane Pujol (dir.), *Voltaire et les philosophes. Regards croisés*, Ferney-Voltaire, Centre international d'étude du xviii^e siècle, 2016, p. 161-177.

29 *Ibid.*, t. 29, p. 3.

30 *Ibid.*, p. 4.

31 *Ibid.*, p. 5-6.

Mais Voltaire n'est pas seulement un penseur politique, c'est aussi un philosophe engagé dans une pratique juridique, adoptant les postures d'enquêteur, de journaliste, d'avocat. Condorcet a donc classé ici tous les écrits relatifs aux « affaires particulières » de justice dans lesquelles il s'est illustré. Pour constituer ce nouveau corpus, il a rassemblé des mémoires, des pièces restées manuscrites, d'autres publiées, certaines restées inédites. La *Notice des choses neuves*, un document de l'archive éditoriale, présente quinze titres pour la section *Législation*.

La *Relation de la mort du chevalier de La Barre* a connu une première publication en 1768. Voltaire reproduit la *Relation* en 1769, à la suite de la *Canonisation de saint Cucufin* et dans le tome I des *Choses utiles et agréables*; puis en 1771 à l'article « Justice » des *Questions sur l'Encyclopédie*, sous un titre différent³². Dès le mois de mai 1782, Condorcet souhaitait inclure dans « la partie politique » à la suite du *Traité sur la tolérance*³³ une « lettre de M. Cassen à M. de Beccaria sur l'affaire d'Abbeville », sans savoir qu'il s'agissait de la *Relation de la mort du chevalier de La Barre*. Il indique à Ruault qu'« elle se trouve dans quelques éditions des questions sur l'Encyclopédie », à l'article « Justice » qu'il avait pour cela amputé³⁴. Ruault a complété l'indication de Condorcet en notant : « C'est une lettre de Voltaire à M. Beccaria, imprimée sous le nom de M. Cassen, avocat au conseil³⁵ ». Decroix explique que ce texte figurait déjà dans la nouvelle édition sous un autre titre : « En revoyant l'épreuve de la feuille N Tome 45, 8^o je m'aperçus de la répétition d'un opuscule publié autrefois par Voltaire lui-même sous des titres différents ». Il poursuit le récit de l'histoire éditoriale : « Pour éviter ce double emploi, il fallut ôter cette lettre, y substituer autre chose et réimprimer les feuilles N et O. Je trouvai justement une autre lettre de Voltaire au même Beccaria sur la justice, parlant aussi de l'affaire de la Barre et d'autres procès criminels, et dont l'objet principal est le procès de M. de Morangiès³⁶ ». Decroix explique donc à Ruault, en mars 1784 : « Dans le dictionnaire, il faut ôter l'article *justice*, sauf à voir si le préambule doit y rester. La lettre à Beccaria sur Morangiès doit être mise à la suite de toutes les pièces concernant cette affaire dans la politique &³⁷ ». Cependant, poursuit-il dans le récit postérieur qu'il donne de l'ensemble de cet épisode éditorial, « cette

32 Voir ici-même la contribution de Christiane Mervaud, « Les deux réécritures de l'affaire La Barre dans les *Questions sur l'Encyclopédie* », p. 77-101.

33 Pour l'étude des mentions relatives à l'affaire dans les marges du *Traité sur la tolérance* et du *Prix de la justice et de l'humanité*, nous renvoyons à notre contribution, « Condorcet éditeur de Voltaire », art. cit., p. 169-173.

34 Condorcet à Ruault, [19-25 mai 1782], BnF, Fr. 12937, f^o 553-554.

35 *Ibid.*, apostille de Ruault sur la lettre de Condorcet à Ruault, [19-25 mai 1782].

36 Decroix à Barbier, 26 août 1807, BnF, Z Beuchot 1090 1, f^o 1-2.

37 Decroix à Ruault, 21 mars 1784, BnF, n.a.fr. 13139, f^o 282-283.

pièce est arrivée trop tard pour être jointe aux autres écrits de Voltaire sur la même affaire dans le tome 2 de Polit[ique] et Législ[ation] qui était sa véritable place. Je crus dans cette circonstance qu'elle pouvait aussi bien figurer dans le diction[naire] philos[ophique] à l'article *Justice*. M. de Condorcet approuva ce changement, dont il fallait avertir les lecteurs, sans parler du véritable motif; c'est l'objet de la note que je mis à cet article³⁸». Au total, les deux volumes de *Politique et Législation* rassemblent trente titres, parmi lesquels certains sont de Voltaire, d'autres sont des titres éditoriaux placés en tête des recueils consacrés aux affaires judiciaires, d'autres enfin ont été transformés par les éditeurs.

L'ENGAGEMENT DES ÉDITEURS DANS LES MARGES DE L'ÉDITION

150 Venons-en au paratexte éditorial plus spécifiquement consacré à l'affaire du chevalier de La Barre, soit l'« Avertissement » qui précède les deux écrits relatifs à l'affaire d'Abbeville, la *Relation de la mort du chevalier de La Barre* et *Le Cri du sang innocent*³⁹. Long de cinq pages, il débute par une entrée en matière qui signale son ambition morale et politique : « Nous nous permettrons quelques réflexions sur l'horrible événement d'Abbeville, qui, sans les courageuses réclamations de M. de Voltaire et de quelques hommes de lettres, eût couvert d'opprobre la nation française aux yeux de tous ceux des peuples de l'Europe qui ont secoué le joug des superstitions monacales⁴⁰ ». L'argumentation qui suit reprend point par point les données juridiques de l'affaire. C'est un réquisitoire contre l'iniquité du procès, concluant qu'il a été mené selon des principes « barbares » (l'adjectif est répété deux fois), et qu'il est « contraire à tous les principes du droit public »⁴¹.

L'« Avertissement » n'est pas signé, comme l'ensemble des paratextes de l'édition de Kehl. Cependant on sait d'après des documents d'archive éditoriale que les auteurs sont essentiellement Condorcet et, dans une moindre mesure, Beaumarchais et Decroix. En ce qui concerne cet « Avertissement », aucun document d'archive ne permet d'en éclairer la rédaction. Georges Avenel, auteur d'une édition populaire des *Œuvres complètes* de Voltaire en huit volumes (édition dite « du *Siècle* »), publiée entre 1867 et 1870, a suggéré qu'il pourrait s'agir de Beaumarchais⁴². Il commente en effet un passage de l'argumentation

38 Decroix à Barbier, 26 août 1807, BnF, Z Beuchot 1090 1, f° 1-2. Voir k84, t. 41, p. 200 et t. 52, p. 443. Le « dictionnaire » dont parle Decroix est le nouveau *Dictionnaire philosophique* tel qu'il est préparé par les éditeurs de Kehl, regroupant l'ensemble des écrits alphabétiques de Voltaire.

39 L'« Avertissement » est intégralement donné en appendice de l'édition de la *Relation de la mort du chevalier de La Barre*, éd. Robert Grandroute, *OCV*, t. 63b (2008), p. 533-535.

40 k84, t. 30, p. 310.

41 *Ibid.*, p. 313.

42 *Œuvres complètes de Voltaire*, éd. Émile de la Bédollière et Georges Avenel, [Paris, Bureaux du *Siècle*], 1867-1870, 8 vol., t. V, p. 512, note 1.

juridique qui se réfère à l'accusation de « bris d'images » : « D'ailleurs la loi porte, & autres actes scandaleux & séditieux, & non pas scandaleux ou séditieux [...]. Il est donc trop vrai que le chevalier de La Barre a péri sur un échafaud, parce que les juges n'ont pas entendu la différence d'une particule disjonctive à une particule conjonctive⁴³ ». G. Avenel relève dans cette leçon de grammaire française un écho du procès de Figaro dans la grande comédie de Beaumarchais⁴⁴. L'« Avertissement » s'achève par une conclusion qui revient sur la réception et la médiatisation de l'affaire : « Et l'on s'étonnerait encore qu'indépendamment de toute idée de tolérance, de philosophie, d'humanité, de droit naturel, un tel jugement ait soulevé tous les hommes éclairés d'un bout de l'Europe à l'autre⁴⁵ ! » La référence aux Lumières rappelle ainsi la portée philosophique de l'édition des *Œuvres complètes* de Voltaire. Elle constitue une signature d'envergure, qui fait appel aux valeurs partagées de la République des Lettres.

L'une des notes données au *Cri du sang innocent* illustre bien le double rôle endossé par les éditeurs de Kehl : apporter les précisions jugées nécessaires à une bonne lecture des écrits voltairiens et multiplier les rôles de l'éditeur qui tour à tour dialogue avec la pensée de l'auteur, puis la critique, mais aussi se sert du paratexte comme d'une tribune pour amplifier, actualiser, voire dépasser la portée politique, militante et réformatrice des écrits du maître⁴⁶. Voltaire lui-même a souvent utilisé la note de la même manière. Revenant sur une confusion onomastique entre Belleval et Duval, il conclut par cette remarque ironique : « Il est nécessaire de relever cette erreur, et de rendre à M. de Belleval, l'un des plus dignes magistrats d'Abbeville, la justice que tout le pays lui rend⁴⁷ ». Les éditeurs de Kehl ont supprimé cette dernière phrase et ajouté en note un commentaire : « ces incertitudes sur l'instigateur secret de cet assassinat sont peu importantes ». Ils dénoncent en revanche la portée politique de l'instrumentalisation du fanatisme : « Les vrais coupables sont les juges, et ils sont connus. Quant à l'innocence des victimes qu'ils ont immolées à une lâche politique ou à la superstition, elle est prouvée par l'accusation même : où les droits naturels des hommes n'ont point été violés, il ne peut y avoir de crimes »⁴⁸.

En réunissant, dans les volumes de *Politique et Législation*, un tel corpus d'écrits, les éditeurs ne pouvaient prétendre à l'exhaustivité, non seulement parce que les questions judiciaires et politiques irriguent quasiment la totalité de l'œuvre de

⁴³ k84, t. 30, p. 312.

⁴⁴ Beaumarchais, *La Folle Journée ou le Mariage de Figaro*, acte III, scène 15.

⁴⁵ k84, t. 30, p. 314.

⁴⁶ Voir notre contribution « L'édition des Lumières : un nouveau modèle éditorial pour les *Œuvres complètes* de Voltaire », dans Sylvie Ducas (dir.), *Paroles de livres. Les Acteurs du livre 3*, Paris, Éd. Nicolas Malais, 2015, p. 41-58.

⁴⁷ *Le Cri du sang innocent*, éd. Robert Grandroute, OCV, t. 77a (2014), p. 284, note (b).

⁴⁸ k84, t. 30, p. 336, note (b).

Voltaire, mais encore, et ce point est lié au précédent, parce qu'il a adopté, pour aborder ces problématiques, les formes littéraires les plus variées, pratiquant « l'hybridation des genres »⁴⁹. En choisissant un plan essentiellement formaliste, qui séparait les écrits en vers des écrits en prose, les éditeurs de Kehl ne pouvaient de toute façon réunir l'ensemble des matières relatives à un thème. On prendra pour exemple les notes ajoutées par Voltaire en 1773 à la tragédie des *Lois de Minos*. Selon les propos de l'auteur, qui en informe Condorcet, « il s'est trouvé un honnête homme nommé l'abbé *Masan* qui rend aux assassins du chevalier de *talonde* et du chevalier de *la Barre* la justice qui leur est due, dans des notes assez curieuses de l'édition qu'on fait à Francfort d'une tragédie nouvelle⁵⁰ ».

152

L'édition, par ses choix de classement, propose au lecteur des ensembles cohérents, ordonnant les écrits de façon à les constituer en une trame textuelle, narrative et historique qui fasse sens, procédant, selon l'expression de Jean Goulemot, à une « reconstruction historiographique et politique de la vie militante de Voltaire⁵¹ ». Condorcet constitue les combats de Voltaire en un morphème biographique afin d'assurer la lisibilité, la cohérence et la constance de son engagement qui a consacré la figure la plus populaire de Voltaire :

Depuis l'instant où après deux ans de soins non interrompus, Voltaire obtint justice pour la famille de l'innocent & malheureux Calas, il regarda comme une véritable obligation le soin de prendre la défense de tous les infortunés qu'il croyait les victimes de la prévention des juges & des erreurs de la loi. Il employait pour eux la force de sa raison, les charmes de son éloquence, & toute l'autorité de sa gloire & de son génie : il osait croire que la voix de l'auteur de *La Henriade* & d'*Alzire* pourrait se faire entendre auprès du trône ou dans le sanctuaire des lois, y porter les gémissements de l'homme obscur ou opprimé⁵².

Cette élaboration biographique est la première esquisse de la *Vie de Voltaire* que Condorcet donnera au dernier tome de l'édition de Kehl, dans laquelle il revient abondamment sur l'épisode. L'entrée en matière est quasiment une réécriture du premier paragraphe de l'« Avertissement » déjà cité, laissant à penser qu'il en est peut-être l'auteur. Condorcet établit un bilan de l'échec des tentatives pour faire aboutir les réformes judiciaires, mais il emploie une série de verbes au conditionnel passé, faisant ainsi de ce bilan un programme d'action, pour l'instant suspendu au blocage politique, mais qui apparaît comme un programme qui ne saurait tarder à se réaliser :

49 Voir le dossier « Voltaire et l'hybridation des genres », *Revue Voltaire*, n° 6 (2006).

50 Voltaire à Condorcet, 4 janvier 1773, D18120, copie Kehl, BnF, Fr. 12942, f° 317-318.

51 Jean Goulemot, Préface à *l'Inventaire Voltaire*, p. 26.

52 k84, t. 29, p. 5.

La mémoire de La Barre ne fut pas réhabilitée, son ami ne put obtenir une révision qui eût couvert d'opprobre ceux à qui le chef de la justice était pourtant si intéressé à ravir la faveur publique. La procédure criminelle subsista dans toute son horreur; et cependant huit jours auraient suffi pour rédiger une loi qui aurait supprimé la peine de mort si cruellement prodiguée, aboli toute espèce de torture, proscrit les supplices cruels; qui aurait exigé une grande pluralité pour condamner, admis un certain nombre de récusations sans motif, accordé aux accusés le secours d'un conseil; qui enfin leur aurait assuré la faculté de connaître et d'examiner tous les actes de la procédure, le droit de présenter des témoins, de faire entendre des faits justificatifs. La nation, l'Europe entière, auraient applaudi⁵³.

Ce qui est plus remarquable encore, c'est l'actualisation des combats de Voltaire et de son engagement en faveur de la réhabilitation des condamnés qui entre en résonance avec les réformes judiciaires imminentes que la Révolution française s'appête à opérer. La *Vie de Voltaire* est achevée en 1789, Condorcet a retardé son édition, constamment occupé à cette actualisation⁵⁴. On lit ainsi cette mention d'un débat qui eut lieu au parlement de Paris au mois d'octobre 1788, date à laquelle d'Étallonde obtient ses lettres d'abolition: « Nos tribunaux viennent de rejeter une loi sage qui, mettant entre le jugement et l'exécution un intervalle dont l'innocence peut profiter, eût prévenu presque toutes leurs injustices, et ils l'ont refusée avec une humeur qui suffit pour en prouver la nécessité⁵⁵ ». Condorcet conclut sur « l'utilité de cette loi à laquelle un orgueil barbare peut seul s'opposer, et qui doit subsister jusqu'au temps où l'expérience aura prouvé que la législation nouvelle (qui sans doute va bientôt remplacer l'ancienne) n'expose l'innocence à aucun danger⁵⁶ ». Il cite en outre cette maxime prononcée par un des membres de l'assemblée des chambres du parlement de Paris, à qui il rend justice pour sa sagesse: « Il est juste d'observer que tous les magistrats n'ont pas cette haute idée de leurs droits, cet amour du pouvoir. L'un d'eux vient de mériter l'estime et la vénération de tous les citoyens, en prononçant dans le parlement de Paris ces paroles remarquables: "Les citoyens seuls ont des droits; les magistrats, comme magistrats, n'ont que des devoirs"⁵⁷ ». L'imminence des réformes politiques, vécues par Condorcet et ses contemporains, se lit dans la

53 Condorcet, *Vie de Voltaire*, k84, t. 70, p. 129.

54 Voir notre contribution « Condorcet éditeur de Voltaire dans la Révolution : le volume 70 des *Œuvres complètes*, Kehl, 1789 », *RHLF*, n° 2 (2016), p. 315-336; et Charles Coutel, « L'apprentissage de la justice dans la liberté. Actualité de la *Vie de Voltaire* de Condorcet », *ibid.*, p. 159-166.

55 Condorcet, *Vie de Voltaire*, k84, t. 70, p. 133.

56 *Ibid.*, p. 134.

57 *Ibid.*, p. 133, note.

biographie de Voltaire, dont l'œuvre et les combats sont ainsi mis en résonance avec l'Histoire en train de se jouer.

LA DÉFENSE DE L'ÉDITION DE KEHL

Il faut ressaisir la violence de l'opposition qui s'est déchaînée dès 1781 lors de la parution des premiers prospectus de l'édition et son poids moral dans l'histoire des idées. Plus concrètement, elle explique dans quel contexte idéologique la souscription a eu lieu et éclaire les réactions des éditeurs. Le premier mandement émane de l'évêque d'Amiens, Louis-Charles de Machault. L'entrée en matière du prélat est pour les éditeurs et pour tous les voltairiens une véritable provocation : Voltaire est accusé d'avoir provoqué l'affaire du chevalier de La Barre.

154

Personne n'ignore que parmi les mauvais livres dont la France est inondée, malgré les plaintes & les gémissements de tous les gens vertueux, beaucoup d'ouvrages du Sr de Voltaire tiennent le premier rang & ont opéré une affreuse corruption. Nous en avons eu dans ce Diocèse une preuve éclatante qu'on ne peut se rappeler sans effroi. Ces ouvrages y formèrent, il y a quelques années, une société de jeunes gens qui affichèrent hautement les impiétés & les débauches les plus abominables, & conduisirent l'un d'eux sur l'échafaud & delà au bûcher où il fut brûlé avec le *Dictionnaire philosophique* qu'il avait pris pour son corps de doctrine. Ces impies se vantaient d'être les disciples de Voltaire & d'avoir puisé dans ses livres leurs sentiments & leur conduite⁵⁸.

Le rappel de l'épisode est d'autant plus symbolique que le prédécesseur de Machault, Louis-François-Gabriel d'Orléans de La Mothe (évêque d'Amiens de 1733 à 1774), joua un rôle dans la curie qui livra le jeune homme aux bourreaux. Ses arguments reposent essentiellement sur cette ligne morale : « Les plaintes retentissent de toutes parts des progrès de l'irrégion & des horribles dérèglements qu'elle entraîne, de la fureur des suicides, de la dépravation des mœurs, des ruines opérées par le luxe, les banqueroutes & les jeux, du libertinage effronté, & de l'abâtardissement en tout genre de quantité de jeunes gens⁵⁹ ». Voltaire est précisément identifié comme la source de cette dégénérescence morale et sociale. L'évêque analyse ensuite les ressorts poétiques et stylistiques responsables de cette insidieuse entreprise de sape. Il dénonce l'impiété de Voltaire qui fonde l'ensemble de son œuvre. Le réquisitoire se poursuit contre

⁵⁸ Louis-Charles de Machault, *Mandement de Monseigneur l'Évêque d'Amiens, au sujet de l'annonce publiée dans son Diocèse d'une Collection entière des œuvres du Sieur de Voltaire*, Amiens, 9 avril 1781, dans J. Verduyssen (dir.), *Les Voltairiens*, Nendeln, KTO Press, 1978, 8 vol., t. III, pièce 12.

⁵⁹ *Ibid.*

le projet de la nouvelle édition, avec une violence croissante. La seconde partie du mandement constitue un sévère avertissement pour les âmes pieuses et le prélat énonce les menaces réservées aux contrevenants.

D'Alembert est l'un des premiers à réagir à cette condamnation dans une lettre adressée à Frédéric II, rappelant la filiation de triste mémoire avec l'affaire d'Abbeville :

Voilà un évêque d'Amiens, fanatique successeur de celui qui a demandé le supplice du chevalier de La Barre, [...] qui vient de donner un mandement forcené contre l'édition qu'on prépare des œuvres de Voltaire. Si on savait, en France, imposer silence à ces sonneurs de tocsin, ils n'auraient ni partisans ni imitateurs. Peut-être à la fin sentira-t-on la nécessité de les réprimer pour l'honneur de la raison et le repos public. Dieu veuille qu'on suive votre exemple⁶⁰!

Les éditeurs ont répondu à ce mandement dans une note ajoutée en marge du *Cri du sang innocent*, pointant la responsabilité directe des deux évêques d'Amiens dans le procès et dénonçant le geste politique que constitue le mandement contre l'édition :

Son successeur, qui est d'une foi plus robuste, a eu la cruauté d'insulter à la mémoire de La Barre, dans un mandement qu'il a publié pour défendre à ses diocésains de souscrire pour cette édition. Cette défense de lire un livre, faite à des hommes par d'autres hommes, est une insulte aux droits du genre humain. La tyrannie s'est souillée souvent d'attentats plus violents, mais il n'en est aucun d'aussi absurde, et peu qui entraînent des suites si funestes. On ne connaît ni le temps ni le pays où un homme eut, pour la première fois, l'insolence de s'arroger un pareil pouvoir. On sait seulement que ce crime contre l'humanité est particulier aux prêtres de quelques nations européennes⁶¹.

Condorcet avait eu l'intention de répondre au mandement de l'archevêque d'Amiens, comme il l'a annoncé à ses collaborateurs. La reconstitution de l'épisode s'appuie sur une douzaine d'indications très brèves, éparses dans la correspondance des éditeurs. Fin mai 1781, Ruault témoigne de l'attente dans laquelle les a laissés l'annonce de la publication : « Je ne sais si M. de Condorcet a fait imprimer la réponse en question⁶² ». Pourtant, le texte est sous presse, comme l'explique encore Ruault à la mi-juillet 1781, alors que le second mandement, celui de Pompignan, vient d'être publié : « Je l'ai vu ces jours-ci : il m'a dit que sa réponse au mandem[en]t de l'Évêque d'Amiens

60 D'Alembert à Frédéric II, 11 mai 1781, *Œuvres de Frédéric le Grand*, éd. Johann David Erdmann Preuss, Berlin, R. Decker, 1846-1856, t. XXV, n° 233, p. 181-182.

61 k84, t. 30, p. 354, Note des éditeurs.

62 Ruault à Decroix, 23 mai 1781, collection particulière.

n'était pas encore imprimée, qu'il avait chargé de ce soin un de ses amis qui se faisait attendre trop longtemps⁶³ ». Decroix regrette qu'il n'ait pas riposté immédiatement : « Si la réponse avait été plutôt imprimée, Jean-Georges aurait probablement rengainé son mandement⁶⁴ ». Le 12 septembre, Ruault écrit à Decroix : « Avant de partir M^r. de Cond[orcet] m'a écrit, qu'enfin sa réponse à l'évêque Machaut allait paraître. C'est bien tard. Je parie qu'elle ne paraîtra pas. Moi, indigne et indigné, je m'avise d'en faire une à ce prélat fanatique, pas si virulent pourtant que *d'Orléans* son prédécesseur⁶⁵ ». Cette affaire réveille chez Ruault, comme chez D'Alembert, les échos de sanglante mémoire du supplice du chevalier de La Barre. Il a pressenti que les raisons de prudence, prônées par Beaumarchais à d'autres occasions, vont intervenir une fois de plus. Condorcet a dû effectivement, peut-être sur l'insistance de Beaumarchais, renoncer à publier son pamphlet. Ruault le confirme à deux reprises, annotant la lettre datée du 10 septembre, dans un geste testimonial : « Cette réponse au mandement de M. de Machaut, évêque d'Amiens, contre la nouvelle édition des œuv[re]s de Voltaire, ne parut point. M. de Condorcet y renonça. Et moi indigne, j'en fis une, imprimée à 100 ex[emplaires] en 1787, p[ou]r quelques amis seulement⁶⁶ ». Entre-temps, il a demandé à Condorcet de lui communiquer son texte devenu inutile. Celui-ci lui répond : « J'ai encore ce que j'avais écrit sur ces évêques, je vous l'enverrai si vous voulez, et vous en ferez ce qu'il vous plaira⁶⁷ ».

La décision de Ruault est déjà prise, il écrira la réponse qu'appellent les principes hérités des leçons de son maître Voltaire. En février 1782, il a terminé l'écriture de son texte, expliquant à Decroix : « La réponse à M. de Machaut, à ce mitré de picard, n'aura pas lieu. Il la méritait bien pourtant, et bien salée. M. de Condorcet y renonce, par politique sans doute. J'ai eu l'insolence de faire ce qu'il n'a osé⁶⁸ ». Il annonce sa publication le 20 mars 1782, sans rappeler explicitement qu'il s'agit de son pamphlet : « J'ai oublié de vous faire part d'une réponse à l'édifiant mandement de M. de Machaut ; elle est d'un M. le chevalier de XX en 8 pages in-4° datée du 21 février 1782⁶⁹. C'est une ironie, si l'on veut, mais d'un genre si singulier qu'on n'y entend pas finesse. On voit que l'auteur a voulu plaire également aux philosophes et aux prêtres⁷⁰ ». Le texte est signé « Le chevalier de *** ». Decroix ne fait pas le rapprochement avec le projet dont

63 Ruault à Decroix, 14 juillet 1781, collection particulière.

64 Decroix à Ruault, 22 juillet 1781, BnF, n.a.fr. 13139, f° 221.

65 Ruault à Decroix, 12 septembre 1781, collection particulière.

66 Ruault, apostille sur la lettre de Condorcet, [c. 10 septembre 1781], BnF, Fr. 12937, f° 555-556.

67 Condorcet à Ruault, [début 1782], BnF, n.a.fr. 24338, f° 495.

68 Ruault à Decroix, 19 février 1782, collection particulière.

69 *Lettre à M. l'Évêque d'Amiens, en réponse à son mandement du jour de Pâques dernier, sur l'édition des œuvres de Voltaire*, [s.l.n.d.], in-4°; voir]. Verducruysse (dir.), *Les Voltairiens*, op. cit., t. IV, pièce 3.

70 Ruault à Decroix, [20 mars 1782], collection particulière.

Ruault lui a fait part et s'indigne : « Je ne connais pas cette réponse d'un chevalier à l'évêque d'Amiens, et ne me soucie guères de la connaître, d'après ce que vous m'en dites. Ce n'est pas sur ce ton qu'il fallait répondre à ce fanatique imbécile. Il méritait bien l'autre cadeau qu'on lui avait préparé⁷¹ », faisant référence ici à la première réponse, celle de Condorcet. Restée à l'état de manuscrit, conservée à la Bibliothèque de l'Institut, la *Lettre d'un gentilhomme picard à M. l'évêque d'Amiens* n'a été éditée qu'en 1992 par Anne-Marie Chouillet⁷².

En constituant un volume inédit d'écrits de *Politique et Législation* en deux tomes, Condorcet rassemble pour la nouvelle édition de Kehl un corpus d'écrits liés aux grandes causes judiciaires défendues par Voltaire, dans lequel l'affaire La Barre constitue le point d'orgue : en effet, la lutte pour la réhabilitation des condamnés est encore à l'ordre du jour, et l'édition de ces écrits a notamment pour objectif de la faire aboutir. Condorcet construit ainsi la première image de l'intellectuel engagé : il esquisse à partir des textes de Voltaire, de ses avertissements et notes en marge de ce corpus, un nouvel horizon de lecture et de réception. Dialoguant avec la pensée de son maître de façon à la fois engagée et critique, Condorcet fait de la réflexion de Voltaire sur le système judiciaire une nouvelle référence et assigne au recueil ainsi constitué une fonction à la fois mémorielle et programmatique. Pour ces éditeurs, réunis par la fraternité autour de la figure tutélaire du patriarche, éditer l'œuvre complète, signée, autorisée de Voltaire, c'est protéger et honorer Voltaire, réunir et transmettre ses textes à l'heure où les Lumières militent pour l'avènement de la liberté et la fin des abus du système absolutiste. Malgré les avancées révolutionnaires dans le domaine juridique, la critique des institutions politiques et judiciaires, étroitement liée à celle de l'institution religieuse, reste un sujet délicat pour les éditeurs voltairiens suivants. En 1819, sous la Restauration, Decroix conseille à Beuchot d'éviter d'évoquer « la catastrophe d'Abbeville⁷³ ». Beuchot reviendra plus largement sur les choix des éditeurs de Kehl pour le classement, comme il l'explique dans la « Préface générale » de son édition : « Je n'ai tenu aucun compte de toutes les autres distributions qu'ils avaient faites sous les titres de *Mélanges historiques, Politique et Législation, Philosophie, Physique, Dialogues, Facéties, Mélanges littéraires*. Tout ce qui [...] compose ces divisions ou sections, a été par moi classé sous le titre de *Mélanges*, dans l'ordre chronologique, sans

71 Decroix à Ruault, 23 mars 1782, BnF, n.a.fr. 13139, f° 236.

72 Condorcet, *Almanach antisuperstitieux et autres textes*, éd. A.-M. Chouillet, Paris/Saint-Étienne, CNRS éditions/Publications de l'université de Saint-Étienne, 1992, p. 172-181.

73 Decroix à Beuchot, 9 mars 1819, lettre citée par Jacqueline Marchand, « Un voltairien passionné, Jacques Joseph Marie Decroix (1746-1826) », *RHLF*, n° 77 (mars-avril 1977), p. 187-204, ici p. 198.

distinction de genre ni de matière. La classification que j'ai adoptée fait suivre au lecteur la marche de l'esprit de Voltaire⁷⁴». En reclassant ces écrits parmi les autres, Beuchot faisait un choix qui nous semble aujourd'hui plus légitime d'un point de vue scientifique, mais qui répondait peut-être aussi à une prudence et à une neutralité politique dictées par le climat de suspicion et de censure des années 1820.

74 Beuchot, « Préface générale » aux *Œuvres* de Voltaire, Paris, Lefèvre, 1831-1841, 72 vol., t. I, p. XXX.